

Non au plan Trump/Nétanyahou qui nie les droits du peuple palestinien ! L'urgence est à l'action pour le respect de ces droits

L'annonce du Président Trump faite le 28 janvier 2020, en présence des seuls représentants israéliens, du soi-disant plan de paix afin de régler le « conflit » israélo-palestinien constitue une scandaleuse négation du droit international, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et du droit du peuple palestinien à disposer de sa terre, dans une théâtralisation qui ne « trumpe » pas.

Ce plan a en effet été patiemment construit et mis en scène depuis l'arrivée au pouvoir de Trump afin de créer les conditions, d'une imposition unilatérale de ce plan aux palestiniens. Il avait été précédé de décisions du Président des USA (validation de la légalité des colonies en Cisjordanie, occupation du plateau du Golan, Jérusalem proclamée « capitale une et indivisible » de l'État d'Israël, déménagement de l'Ambassade des USA à Jérusalem, fin du soutien financier à l'UNWRA¹). C'est aussi sans conteste un stratagème visant à détourner les regards des procès pour corruption dans lesquels les deux hommes politiques états-unien et israélien sont empêtrés.

Injonction est faite aux palestiniens et à leurs soutiens d'adhérer à ce « plan ». Cependant, la solution à deux États « sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem comme capitale des deux États », est soutenue par l'ONU et validée par de nombreuses résolutions de l'ONU. Cette solution de compromis -certes peu satisfaisante - a été acceptée par l'OLP, et par les gouvernements israéliens avant que celui de Netanyahou ne le sabote méthodiquement. Elle est approuvée par une immense majorité des États. Le plan Trump/Netanyahou l'enterre définitivement et met les Palestiniens en position d'infériorité, de subordination.



Ce plan est déséquilibré et constitue une nouvelle spoliation pour les palestiniens avec un territoire miné et fragmenté (il l'est déjà en réalité). Un peuple palestinien privé d'une partie de lui-même (les réfugiés dont le statut est loin d'être acceptable) et une autorité politique contingente sans souveraineté politique, privée de sa capitale avérée, Jérusalem. En contrepartie, le plan prévoit une aide financière conséquente, assez hypocrite en fait, puisque les USA ont déjà interrompu leur aide à l'UNRWA, comme si la survie d'un peuple pouvait se marchander et s'acheter.

Le Mouvement de la Paix partage l'amertume et la colère de nombre de réactions dont celle des Nations Unies, qui rejettent ce plan en soulignant que seules les résolutions de l'ONU, c'est-à-dire le cadre multilatéral admis et légitime, peuvent servir de fondement à une solution politique. La solution à deux États ou toute autre modalité permettant au peuple palestinien d'exercer son droit légitime à l'autodétermination. Toute solution politique pour sa réalisation, nécessite un vrai engagement de toute la communauté internationale.

Pour Leïla Shahid, ancienne ambassadrice de la Palestine auprès de l'Union Européenne ce plan « est une tentative pour revenir à l'annexion totale des territoires palestiniens, exclure la question des réfugiés, et celle de Jérusalem [...] il est tragique de voir comment les puissances dans le monde, à commencer par l'Union Européenne, n'arrivent pas à compter face à cette immense manipulation ».

Le Mouvement de la Paix déplore que le Ministre des Affaires Étrangères « salue les efforts du président Trump », et appelle le Gouvernement à prendre ses responsabilités politiques puisque son communiqué cite « la solution des deux États, en conformité avec le droit international [...] nécessaire à l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient ». La France s'honorerait de reconnaître l'État de Palestine comme il y invitaient en 2014 l'Assemblée Nationale et le Sénat, au lieu de se contenter de déclarations formelles en laissant Israël étendre les colonies. Notre pays, membre permanent du conseil de Sécurité des Nations Unies créerait ainsi une situation favorable pour que d'autres États, notamment de l'Union Européenne, suivent son exemple.

Le Mouvement de la Paix pense que le temps est désormais venu pour ce peuple d'exister enfin, de sorte à pouvoir décider de son destin, de voir ses droits reconnus, libéré du poids de la colonisation et de l'occupation.

L'urgence est à l'action pour le respect des droits du peuple palestinien.

Le Mouvement de la Paix

¹ Unrwa L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) : www.unrwa.org

► **Pétition du Mouvement de la Paix : <https://urlz.fr/bIUd>**



- Cotisation Soutien plus (inclus 10 N° de Planète Paix) : ... 126 €
- Cotisation Soutien : 60 €
- Cotisation revenu imposable : 36 €
- Cotisation revenu non imposable : 25 €
- Cotisation faibles ressources : 12 €
- Abonnement à Planète Paix : 30 €

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :@.....

Ci-joint un règlement de : €